***Antananarivo, le 17-11-2014***

**PFOI**

**Antananarivo**

**17-11-2014**

**LETTRE D'AFFIRMATION**

Messieurs,

Conformément aux usages en vigueur, nous vous confirmons ci-après, *en toute bonne foi et au mieux de notre connaissance*, les informations et affirmations qui vous ont été fournies dans le cadre de votre examen des états financiers annuels de la sociéte **PFOI** afférents à l'exercice clos le **31/12/2013 .**

Ces comptes annuels ont été établis sous notre responsabilité afin de présenter régulièrement et le plus sincèrement possible la situation financière de notre société et son résultat, conformément aux principes comptables généralement reconnus.

La société est effectivement propriétaire de tous les actifs qui figurent au bilan. Tous les actifs, et en particulier tous les comptes de caisse et banque, sont inclus dans les états financiers afférents à l'exercice clos le **31/12/2013.** Les hypothèques, nantissements, gages ou toute autre sûreté sur des actifs de la société, sont explicitement indiquées dans les états financiers. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour ramener les éléments d'actif circulant à leur valeur nette probable de réalisation.

1. Toutes les opérations et/ou les conséquences financières de tout accord/contrat qui auraient dû être enregistrées dans les livres comptables de la société le sont effectivement et sont correctement reflétées dans les états financiers.

1. Tous les passifs dont nous avons connaissance sont inclus dans les états financiers afférents à l'exercice clos le **31/12/2013**. Nous avons soigneusement examiné, en liaison avec nos conseils juridiques et/ou nos avocats, les divers éléments de nos engagements, passifs éventuels, procès en cours, déclarations fiscales non prescrites ainsi que toute poursuite judiciaire ou affaire contentieuse et nous considérons que les provisions et indications complémentaires figurant à ce titre dans nos états financiers sont adéquates.
2. Toutes les provisions nécessaires ont été constituées pour faire face soit à des pertes latentes, soit à des charges résultant d'engagements de ventes ou d'achats.
3. Nous n'avons ni projet, ni intention de restructuration ou de réorganisation de nature à affecter sensiblement la valeur comptable *ou le classement* des actifs et passifs.
4. Les transactions suivantes ont été correctement enregistrées ou indiquées dans les états financiers :

(a) les accords conclus avec des établissements financiers et susceptibles de restreindre les disponibilités de la société ou ses lignes de crédit;

(b) transactions avec des personnes ou sociétés apparentées: ventes, achats, prêts, virements de fonds, contrats de leasing, garanties et cautions, dettes ou créances correspondantes;

(c) engagement de rachat d'actifs précédemment cédés;

(d) tous autres accords sortant du cadre des opérations normales de la société.

1. Nous n'avons connaissance, à ce jour:

(a) d'aucune irrégularité imputable à une personne de la société qui soit susceptible d'affecter nos états financiers de manière significative;

(b) d'aucune violation des lois et règlements en vigueur dont les conséquences éventuelles devraient être signalées dans les états financiers ou pris en considération dans la détermination des passifs.

1. La société s'est acquittée en tous points des obligations contractuelles susceptibles, en cas de violation, d'affecter les états financiers de façon significative.
2. Tous les livres comptables, les états annexes et documents financiers afférents à la comptabilité ainsi que tous les procès-verbaux des assemblées d'actionnaires, des conseils d'administration … ont été mis à votre disposition.
3. Nous vous confirmons n'avoir eu à ce jour connaissance d'aucun événement ni d'aucune affaire qui soit susceptible d'affecter de manière significative les états financiers pour l'exercice clos le **31/12/2013** ou qui, tout en étant dénué d'effet sur ces états financiers, soit cependant susceptible d'avoir une incidence significative, positive ou négative, sue la situation financière de notre société ou sur son résultat.
4. Au cours de l'exercice, la société n'a détenu aucune créance sur l'un de ses administrateurs ou dirigeants (gérant, associé, directeur général).

La DIRECTION